



2024

Rapport d'activité

Édito

La réalisation du rapport d'activité n'est pas seulement un exercice formel, c'est aussi un moment unique où il nous est donné d'apprécier, avec le recul nécessaire, les réalisations et les avancées conduites au cours de l'année écoulée.



À ce titre, en 2024, la Caf de la Marne a enregistré des résultats probants qui traduisent l'intensité de l'engagement de ses salariés pour améliorer le service rendu aux allocataires et aux partenaires. Ainsi, la maîtrise des délais et de la qualité de traitement des dossiers constitue un marqueur fort de cette dynamique collective. Le paiement à bon droit allant de pair avec l'accès aux droits, nous avons renforcé notre implication dans la lutte contre la fracture numérique par des partenariats ad hoc, mais aussi l'animation directe d'ateliers destinés aux allocataires rencontrant des difficultés avec les démarches en ligne.

En termes d'innovation, 2024 a été marqué par trois progrès majeurs. Tout d'abord, l'intensification de notre politique d'accueil a donné lieu à l'extension de nos horaires d'ouverture au public et à la mise en place d'un accueil en langue des signes pour les personnes mal ou non entendantes. Ensuite, nous avons consolidé notre engagement en faveur de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes. Déjà matérialisé par l'accueil de nombreux stagiaires et alternants mais aussi la participation aux forums étudiants sur le département, cet axe a été complété par un accueil en anglais pour les étudiants étrangers au sein de l'agence de Reims.

Enfin, la mise en place du service public de la petite enfance, dont un des 5 pôles territoriaux est porté par la Caf de la Marne, concrétise une offre nouvelle au service du réseau des Caf, mais aussi des collectivités locales, pour conduire une politique ambitieuse en faveur de la petite enfance.

Ainsi, ce rapport d'activité retrace notre détermination à offrir un service de qualité aux allocataires et aux gestionnaires de structures que nous accompagnons. Je souhaite ici saluer le professionnalisme de tous les collaborateurs de la Caf, leur compétence et leur engagement qui sont essentiels pour assurer le service d'aujourd'hui et construire les offres de demain. Je remercie aussi très sincèrement le Conseil d'administration pour son soutien constant et sa mobilisation aux côtés des équipes, avec lesquelles il partage la même ambition pour l'organisme et les familles marnaises.

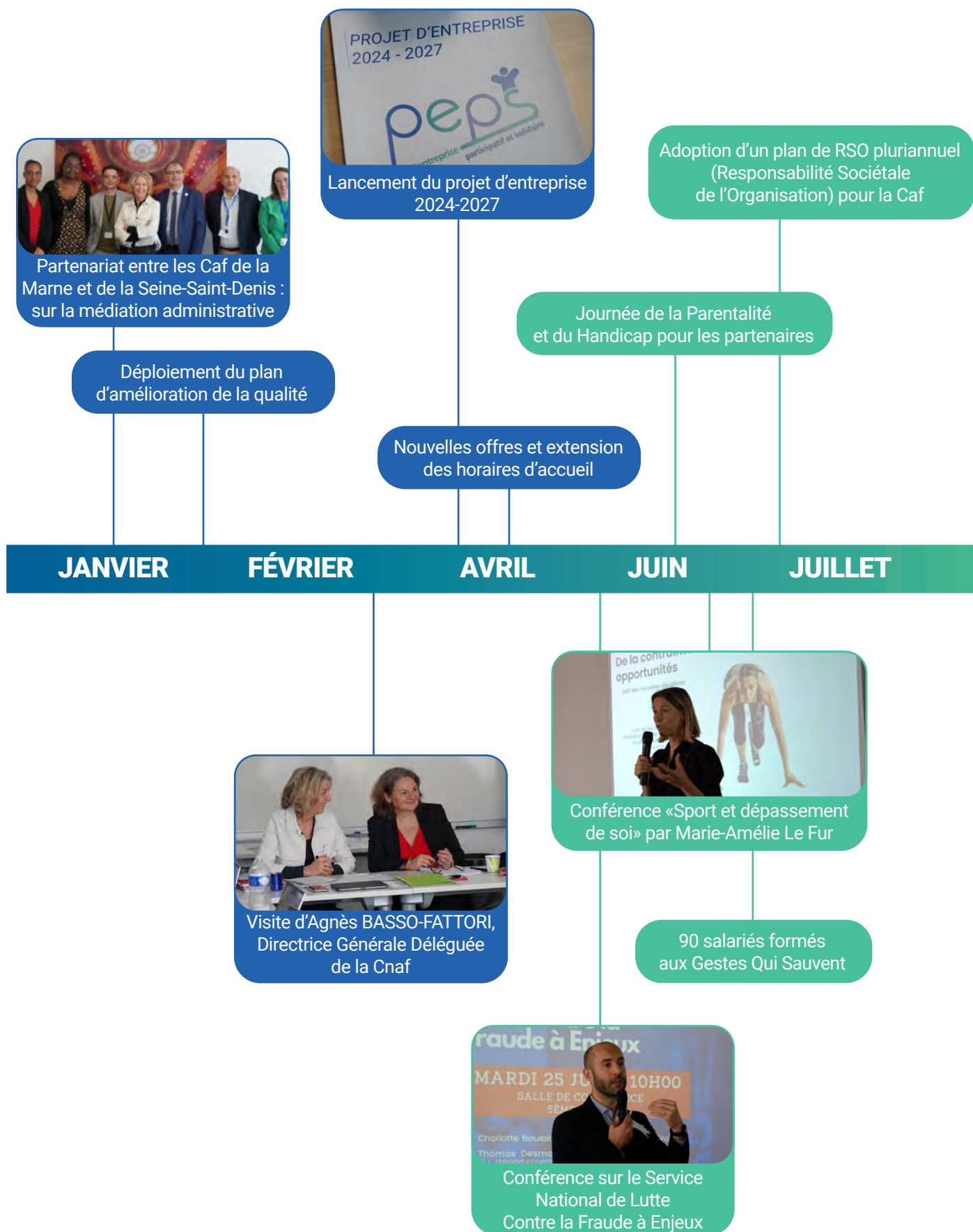
Sylvie VALLÉE-LACOUTURE

Directrice

Table des matières

Temps forts de 2024	4
Relation de service allocataires	6
Le profil des allocataires	6
Les prestations familiales légales versées en 2024	8
Les aides d'action sociale versées aux familles	10
Notre offre d'accueil	11
Le parcours allocataire attentionné	12
Un organisme orienté client	13
Les points d'accueils Caf	16
Garantir le juste droit	17
Relation de service partenaires	18
Consolider la relation avec nos partenaires	19
Le Schéma Départemental des Services aux Familles	20
Le Service Public de la Petite Enfance	21
Les conventions territoriales globales	22
Le lancement du réseau des chargés de coopération	23
Les instances partenariales	24
Performance de gestion	25
Notre performance sociétale et environnementale ..	25
Performance globale	26
La performance de gestion interne	27
La communication au service de la transversalité et des échanges	27
Le projet d'entreprise	28
Instances de pilotage	30
Le conseil d'administration	32
Les commissions réglementaires	33
Les commissions facultatives	33

Temps forts de 2024





Réunion générale du personnel
avec la participation de
Gaëlle CHOQUER-MARCHAND,
directrice générale déléguée
de la Cnaf



Adoption d'un nouvel accord
de télétravail



Accueil à Reims du Séminaire
national Service Public
de la Petite Enfance

Signature d'une convention RH
interorganismes de Sécurité Sociale

Stand à la journée des étudiants
de la Foire de Châlons

Comité plénier
des services aux familles

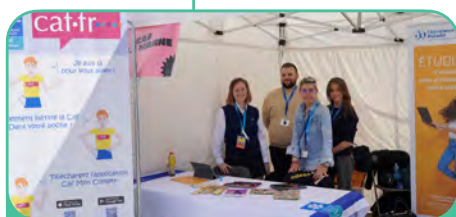
SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Installation du Pôle Territorial
de la mission SPPE
à la Caf de la Marne



Participation aux salons de rentrée
étudiants : 500 étudiants accueillis

Conférence sur les politiques
d'accès aux droits comparées
en Europe et dans le monde,
par O. Corbobbese



Élections du CSE



Labellisation de la 1^{ère}
crèche AVIP à Vitry-le-François

Conférence Alimentation
durable et lutte contre
le gaspillage alimentaire



Signature du 1^{er} contrat territorial
global incluant le contrat local de
santé à Vitry-le-François

Relation de service allocataires

Le profil des allocataires

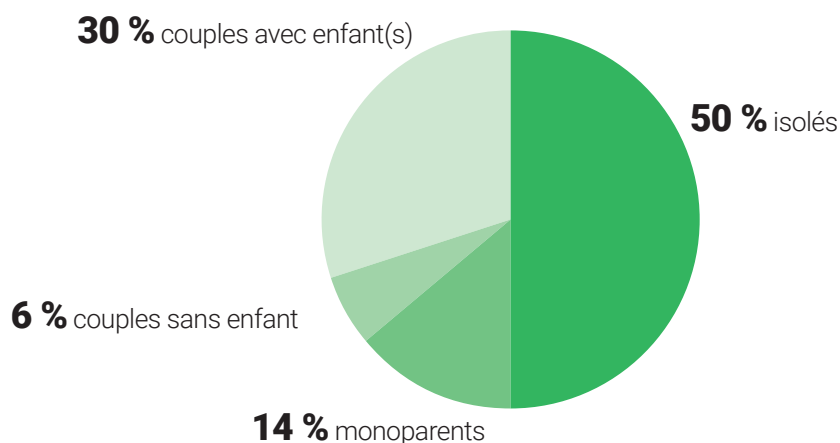
La Caf de la Marne compte près de **114 269 allocataires** et couvre **259 504 personnes** (allocataire, conjoint, enfant, personne à charge).

En 2024, le nombre de bénéficiaires de prestations a diminué de 0,46 % par rapport à 2023.

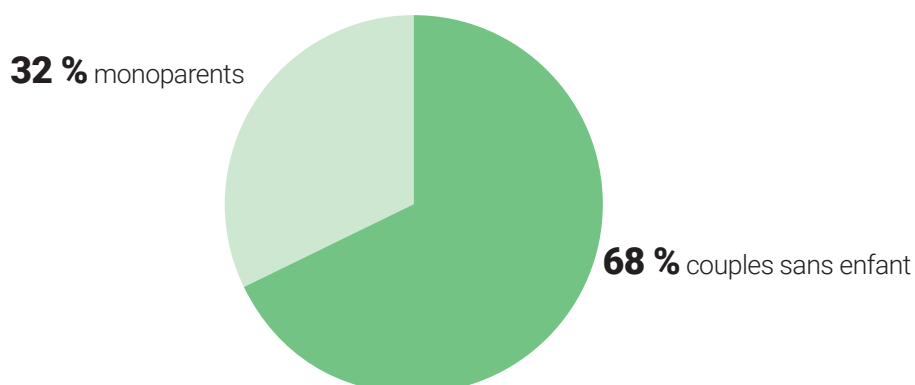
Les allocataires gérés par la Caf de la Marne se répartissent sur les 610 communes du département.

64 % d'entre eux sont concentrés sur **5 communes** ; la ville de Reims à elle-seule représente **46 %** du total des allocataires. La répartition des bénéficiaires selon leur situation familiale reste inchangée.

► Répartition des bénéficiaires de prestations légales selon la situation familiale



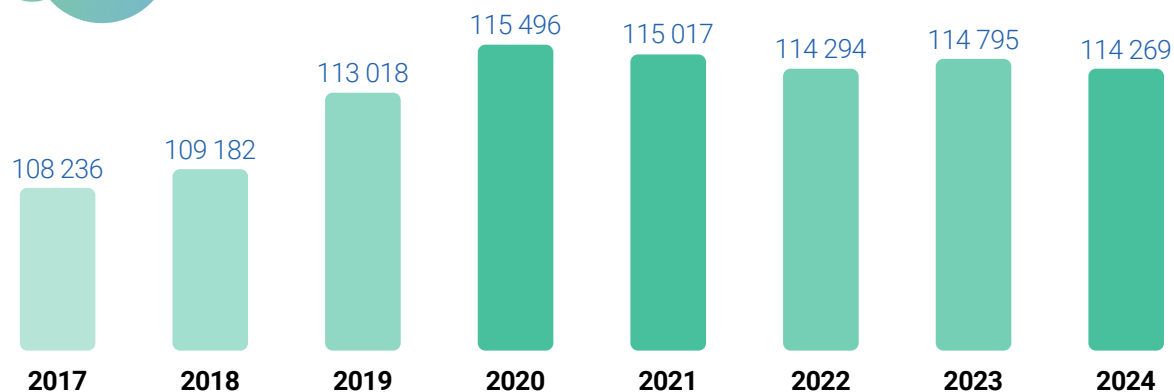
► Répartition des bénéficiaires d'action sociale selon la situation familiale



► Évolution des allocataires noyau dur

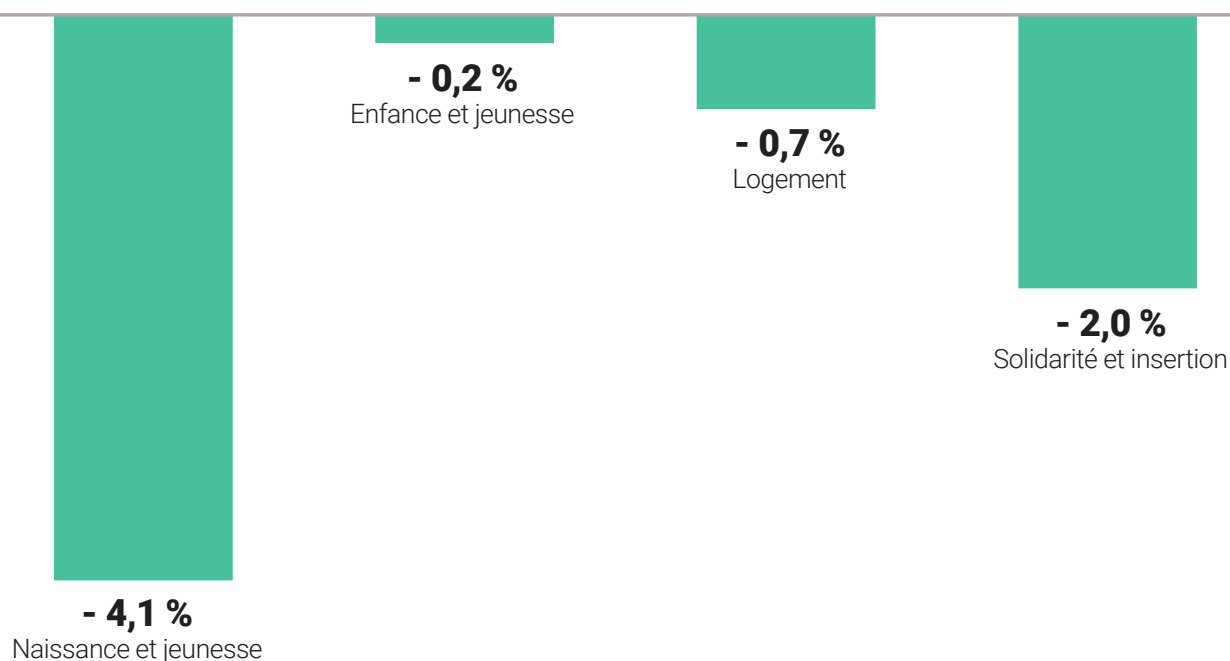


114 269
allocataires



Noyau dur : indicateur qui mesure le nombre et la répartition d'allocataires ayant bénéficié d'au moins une prestation au 31/12 de l'année considérée affectés ou non d'une pondération en fonction de la charge qu'ils représentent.

► Évolution des bénéficiaires par type de prestation



On note une diminution des bénéficiaires des prestations liées à la naissance du jeune enfant (- 0,2 %). L'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant est en recul de 2,6 %. Dans le même temps, les prestations liées à l'enfance et la jeunesse restent stables. Seules les

prestations versées dans le domaine de la solidarité et de l'insertion régressent de 2 % ; ce sont les bénéficiaires de la prime d'activité qui diminuent (- 3,2 %), tandis que les attributions de l'allocation adulte handicapé augmentent (+ 1,7 %).

Les prestations familiales légales versées en 2024

► Les 6 prestations les plus versées en nombre d'allocataires

Prime d'activité

41 591

Allocations familiales

36 679

Aides personnalisées au logement

31 272

Allocation de logement sociale

18 622

Revenu solidarité active droit commun et jeunes

14 307

Allocation de base

11 321

Taux
de satisfaction

86,4 %

Délai
de démarche des prestations

10,29 jours

Délai
de démarche des minima sociaux

9,28 jours

► Les prestations en chiffres

708 631 353 € total des prestations légales versées en 2024 à **114 269 allocataires**

Domaine et prestations	Nb d'allocataires *	Montant en euros
Petite enfance		89 018 353,87
Prestation Accueil Jeune Enfant et PreParE	14 532	89 018 353,87
Entretien		144 974 644,76
Allocations Familiales	36 300	106 080 070,61
Complément Familial	6 955	20 467 857,30
Aide Décès Enfant	87	196 509,25
Allocations de Rentrée Scolaire	23 376	17 551 872,11
Frais de tutelles	-	678 335,49
Logement		142 673 829,65
Allocation de Logement Familiale	4 201	14 739 200,30
Allocation de Logement Sociale	18 891	49 209 123,47
Allocation de Logement Transitoire	-	290 598,25
Aide Personnalisée au Logement	30 731	78 434 907,63
Revenus garantis et compléments		329 126 525,42
Isolement		30 559 616,76
▪ Allocation de Soutien Familial	8 558	30 559 616,76
Handicap		113 783 875,03
▪ Allocation Journalière de Présence Parentale	102	1 148 964,50
▪ Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé	2 709	8 249 589,63
▪ Allocation Adulte Handicapé / compléments	10 084	104 385 320,90
Précarité		184 783 033,63
▪ Revenu de Solidarité Active (socle)	12 175	74 823 374,27
▪ Revenu de Solidarité Active (socle majoré)	1 937	14 261 161,69
▪ Prime exceptionnelle RSA	13397	3 249 907,11
▪ Prime exceptionnelle PSA et aides except Solidarité	-	5 310,10
▪ Prime d'activité PPA	40 252	91 951 717,39
▪ Allocation journalière Proche Aidant	13	69 251,82
▪ Aide aux Victimes de Violences Conjugales	482	422 311,25
Autres		13 492,44
Remises, Anv, annulations		2 824 506,58
Total		708 631 352,72

* Nombre d'allocataires arrêté au mois de juin 2024

Les aides d'action sociale versées aux familles



L'année 2024 a été marquée par la dématérialisation de notre aide Pass Loisirs sous la forme d'un porte-monnaie électronique. Cette aide permet aux familles, sur critères de ressources, de bénéficier d'un montant à utiliser pour réduire le coût de l'inscription des enfants à des activités de sport ou de loisirs. Dès le mois d'avril, les partenaires qui acceptent le Pass Loisirs Caf ont été accompagnés pour utiliser cette nouvelle application.

En 2024, 3 663 enfants ont bénéficié du Pass Loisirs pour un montant de 348 044 euros.

Pour plus d'info : passloisirs-caf51.fr

► Aides aux temps libres

574 744,65 €

Accueils de loisirs pour
4 312 enfants

110 151,84 €

Séjours collectifs enfants pour
800 enfants

110 400 €

Aide au transport pour
le départ en vacances de
631 familles

386 958,99 €

Vacances en famille pour
971 familles

348 044,57 €

Passeports loisirs pour
3 663 enfants

► Aides financières individuelles

127 344,09 €

D'aides exceptionnelles
21 prêts pour 21 823,30 €
et 93 subventions pour
105 520,79 €

52 200 €

D'aide aux naissances
multiples pour
85 familles

58 800 €

De prêt pour
50 assistantes maternelles

38 600 €

Pour 193 bénéficiaires
de l'aide au Bafa

294 495,99 €

Pour 409 prêts
d'équipement

Notre offre d'accueil

► Notre politique d'accueil physique continue de s'appuyer sur un triptyque

Un espace multiservices
dans lequel l'allocataire réalise
lui-même ses démarches

Un espace accompagné
dans lequel il peut être aidé
par des personnels de la Caf
dans ses démarches

Un espace rendez-vous
pour les cas les plus
complexes

65 653
visites dans nos
espaces multiservices

4
sites d'accueil

71 679
appels traités

52 458
courriels reçus

21 289
rendez-vous

4 sites d'accueil :

Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François.
Sur rendez-vous ou en Espace Multiservices

Par téléphone

Par mail

Par internet : Caf.fr/Moncompte.fr

Un accueil multicanal pour les usagers et leur famille
Un réseau de professionnels disponible
sur tout le territoire

1 830 719 pièces reçues dont **36,84 %**
qui ont fait l'objet d'un traitement automatique

Le parcours allocataire attentionné

Pour répondre aux besoins des allocataires et des familles, nous mettons tout en place pour garantir une réponse complète en articulant l'ensemble de nos services, qu'il s'agisse de la relation de service ou de l'action sociale.

La Caf de la Marne met en œuvre des accompagnements individuels et des actions collectives en matière de parentalité ou d'inclusion numérique.

Une rencontre en 3 étapes :

1 Accueillir selon la situation

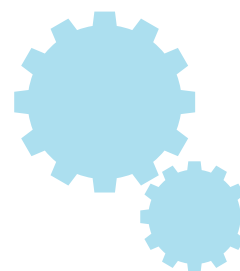
- Espace Multiservices et Maisons France Services pour les allocataires les plus autonomes et les situations les plus simples
- Espaces accompagnés et RDV téléphoniques pour bénéficier d'une aide de premier niveau de nos conseillers de services à l'utilisateur
- Espace RDV pour les situations nécessitant l'intervention d'un gestionnaire conseil allocataires

2 Identifier l'évènement

- Naissance, décès, séparation
- Impayé de loyer, baisse des ressources
- Autre changement de situation

3 Orienter vers le bon interlocuteur

- Gestionnaire conseil allocataires Caf
- Travailleur social
- Partenaires de la Caf



CAF 51



FOCUS

Le travail social à la Caf, c'est :

- 2 728 interventions sociales pour 2 396 foyers
- 60 % d'accompagnements attentionnés
- Durée moyenne de 4 mois par allocataire

Sur proposition des Travailleurs Sociaux, le Service Accompagnement Social de la Caf opère une mue. L'opportunité de faire évoluer son organisation en faveur d'un accompagnement rénové tout en développant sa transversalité interne/externe a ainsi donné lieu à un travail de fond dédié à construire un projet de service ambitieux.

Un organisme orienté client

Pour une amélioration du service à l'utilisateur, la Caf de la Marne a adopté l'approche populationnelle. Dans le but d'adapter les services aux besoins de la population, des parcours attentionnés sont ainsi déployés pour :

► Les parents séparés

Une offre de service est proposée aux familles dans le cadre d'une séparation pour :

- ouvrir les droits correspondants (prestations familiales, logement, garde d'enfants...) ;
- organiser la vie quotidienne avec les enfants (modalités d'accueil et relation avec chaque parent, contribution financière...) ;
- fournir des informations juridiques.

► Les victimes de violences conjugales

Un dispositif de signalement spécifique permet une prise en charge rapide pour sécuriser financièrement les victimes et favoriser une sortie rapide de la situation de violences.

► Les travailleurs indépendants

Une prise en charge des situations rencontrées se fait en collaboration entre la Caf, la Cpm, la Carsat et l'Urssaf pour plus d'efficacité et de coordination.



Plaquette d'information à destination du grand public



Premier anniversaire de l'Aide aux victimes de violences conjugales (AVVC)

Mise en œuvre fin 2023, l'AVVC a fait l'objet d'une promotion active de la Caf notamment dans le cadre du partenariat fort noué avec les partenaires participant au Comité de Pilotage des Violences Intrafamiliales. À cet effet une plaquette a été construite localement pour informer les publics et les partenaires qui ont été sensibilisés tout au long de l'année.

En 2024, 482 personnes ont bénéficié de l'aide, versée en 2 jours en moyenne, pour un montant moyen de 811 euros.

La Caf poursuit son engagement auprès des victimes de violences conjugales.

La prise en charge des usagers à la Caf de la Marne évolue : nouveaux horaires, nouveaux services.

La Caf de la Marne s'est engagée dans un important travail d'amélioration de la qualité du service rendu aux allocataires, avec des délais considérablement réduits depuis 2023.

- Un focus group et un questionnaire de satisfaction ont permis de construire et définir une offre plus adaptée aux besoins de nos publics.
- Des horaires d'accueil élargis depuis avril 2024. L'accueil de Reims est désormais ouvert en continu de 9h à 16h30 du lundi au jeudi et de 9h à 16h le vendredi. Les rendez-vous téléphoniques sont proposés les lundis et mardis jusqu'à 17h30 contre 16h30 auparavant.
- Des rendez-vous, en visio avec un conseiller Caf, possibles depuis le 21 mai 2024.

- Des logiques attentionnées pour l'accueil de publics spécifiques. Ainsi, à l'endroit des allocataires sourds et malentendants, la Caf de la Marne a formé des collaborateurs à la langue des signes. De même pour les allocataires étrangers maîtrisant peu ou pas le français, ainsi que les étudiants étrangers du département, des collaborateurs ont été formés à l'anglais professionnel.
- Un soutien renforcé à l'inclusion numérique. Trois ateliers numériques se sont tenus dans les maisons de quartier de Reims en 2024 pour les publics les plus éloignés du numérique.
- Des campagnes de sensibilisations aux droits et aux devoirs en contactant les allocataires par téléphone (information sur la prime d'activité, explication des obligations déclaratives...).

Formation de conseillers de service à l'utilisateur et de travailleurs sociaux à la langue des signes





Nouveaux horaires Nouveaux services



Les points d'accueils Caf

► Où trouver les services de la Caf ?



Garantir le juste droit

Prévenir les risques liés aux erreurs dans le traitement des prestations légales et d'action sociale grâce à la supervision des activités :

- appui aux métiers à travers le maintien et le développement des compétences des salariés ;
- développement des téléprocédures ;
- contrôle des données entrantes en provenance des allocataires et des partenaires en action sociale.

Des campagnes pour l'accès aux droits et la prévention d'indus :

- appels sortants pour accompagner les allocataires ;
- mailing et SMS pour promouvoir l'accès aux droits.

► Amélioration de la qualité de traitement des dossiers : une démarche réussie

Dans le cadre de notre engagement constant en faveur de la qualité, une démarche structurée d'amélioration du traitement des dossiers et de réduction des erreurs a été déployée. Cette initiative, construite autour de 18 actions concrètes, visait à renforcer la fiabilité de nos processus et à améliorer l'efficacité globale de nos traitements.

Parmi les actions, un plan d'accompagnement dédié aux équipes a été lancé, comprenant des ateliers de formation, un appui personnalisé sur le terrain, ainsi que des points réguliers d'évaluation et de retour d'expérience. Ce soutien a permis de favoriser l'adhésion, de développer les compétences et de créer une véritable dynamique d'amélioration continue.

Les résultats

Les indicateurs de performance ont montré une amélioration sensible de la qualité de la liquidation, traduisant l'efficacité de la démarche.

Fraudes

253 fraudes qualifiées
pour 1 606 164 €

Indus

89 % des indus constatés
récupérés en moins
de 24 mois

RAC

Contrôles de ressources
et d'activité annuels traités :
3 928 cibles pour un impact
financier de 3 112 254 €

Datamining

1 110 contrôles Datamining
sur pièces et 636 contrôles
sur place impact financier
4 865 671 €

Remise de dette

1 348 883 euros de remises
de dette accordées, soit 4,9 %
des indus constatés en 2024

Partenaires

33 contrôles réalisés chez les
partenaires en action sociale
pour une masse financière
contrôlée de 3 905 514 €

Relation de service partenaires

Aides à l'investissement

1 création de structure petite enfance pour un montant total de **544 000 €**

2 projets de rénovation ou équipement plan crèche pour **44 219 €**

26 rénovations de structures petite enfance pour un montant total de **431 901 €**

35 projets d'investissement dont 17 soutenus sur fonds locaux pour un montant total de **819 895 €** et 16 soutenus sur fonds nationaux pour un montant total de **316 097 €**

Aides au fonctionnement

23 133 759 € versés aux établissements d'accueil du jeune enfant au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Montants versés pour les fonds publics et territoires :

Enfance **222 790 €**

Jeunesse **286 953 €**

Logement **39 330 €**

1 440 443 € de subventions versées au titre des fonds locaux

Prestations de services d'action sociale **34 167 710 millions €**

- **86** établissements d'accueil du jeune enfant (PSU)
- **141** micro-crèches
- **17** relais petite enfance
- **15** maisons assistants maternels (aide au démarrage 36 000 €)
- **6** espaces de vie sociale
- **27** centres sociaux
- **17** lieux d'accueil enfants-parents
- **6** foyers de jeunes travailleurs
- **2** espaces rencontres
- **2** espaces de médiation
- **3** structures d'aides à domicile
- **251** structures d'accueil de loisirs sans hébergement
- **100 %** des habitants de la Marne couverts par une convention territoriale globale
- **1** renouvellement de CTG signé en 2024 : CTG de la communauté de communes Vitry Champagne et Der
- **41 %** des CTG signées à l'échelle des communautés de communes

Consolider la relation avec nos partenaires

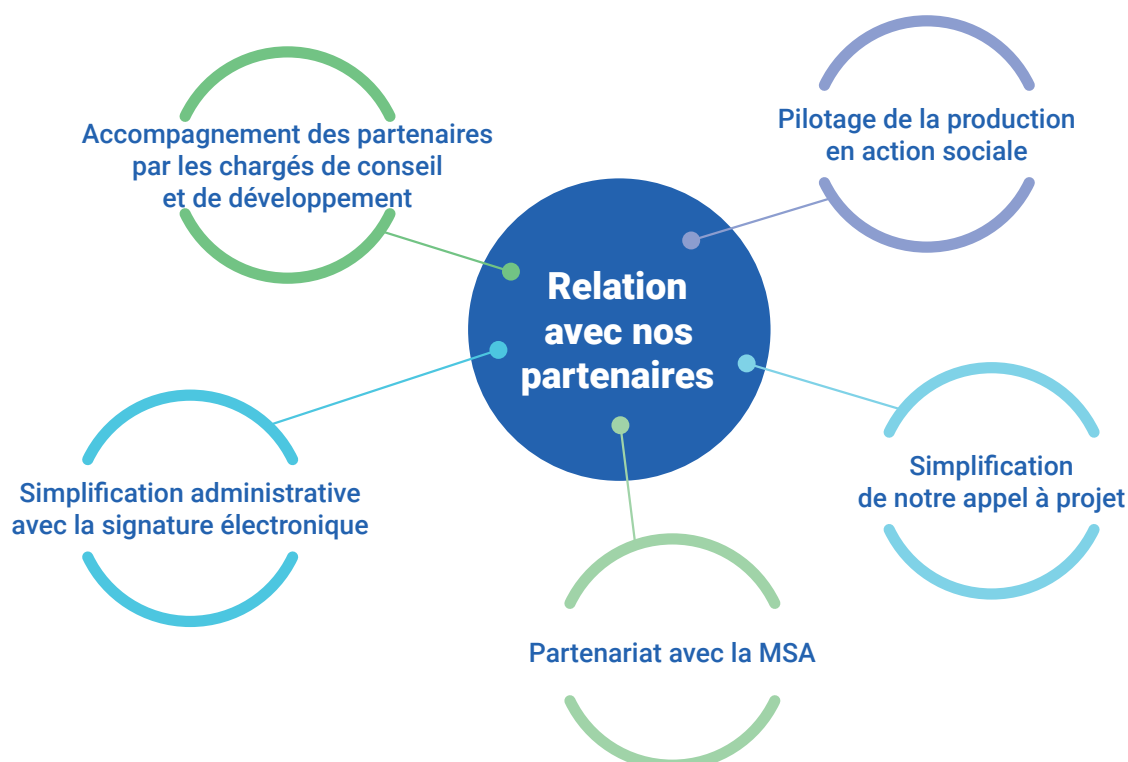
► Le contrôle rime aussi avec accompagnement et service rendu aux partenaires

Le contrôle des équipements et services financés par les Caf dans le cadre de leur action sociale a pour objectif de sécuriser les flux financiers émis auprès des partenaires, ainsi que les relations administratives et conventionnelles entre la Caf et les structures subventionnées (crèches, accueils de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs...). Le contrôleur Action Sociale vérifie la conformité des données déclarées par la structure avec son activité réelle, la tenue de la comptabilité et l'application de la réglementation.

Cette démarche permet d'assurer une utilisation rigoureuse des ressources publiques mais aussi un rôle de conseil en matière de gestion administrative.

En 2024, 32 contrôles auprès de 24 gestionnaires ont été réalisés chez nos partenaires en action sociale. L'action s'inscrit aussi sous la forme d'une guidance pour une meilleure harmonisation des pratiques.

La masse financière contrôlée est de 3 905 374 €.



Le Schéma Départemental des Services aux Familles

► Qu'est-ce que le SDSF ?

Le SDSF est un document stratégique visant à renforcer les politiques sociales et familiales sur le territoire de la Marne.

Outil de coordination des acteurs travaillant dans le champ de la famille, il propose un plan d'actions opérationnel sur la base d'un diagnostic quantitatif et qualitatif et donne lieu à une évaluation.

► Champs d'intervention du SDSF

Sous le pilotage du Préfet, le SDSF rassemble 40 institutions et partenaires de la Marne.

Son champ d'intervention est le suivant :

- Petite Enfance
- Enfance, jeunesse
- Parentalité
- L'Animation de la Vie Sociale

Au-delà de son périmètre initial, le SDSF contient également des orientations s'inscrivant dans l'écosystème des politiques publiques existantes :

- Pacte des Solidarités
- Plan de lutte contre les violences conjugales
- Solidarité intergénérationnelle
- Lutte contre le mal-logement
- Politiques de prévention de santé publique

Enfin, celui-ci a vocation à s'articuler avec les différentes instances existantes et a vocation à travailler à une simplification administrative.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles incarne la réponse au besoin de piloter/coordonner tous les acteurs publics ou associatifs autour du service public.

► La Mise en œuvre du SDSF en 2024

Côté Bilan

En 2024, la Caf a lancé des groupes de travail thématique du SDSF :

▪ Petite enfance :

- Ouverture de la crèche «la maison Pom'Cannelle» à Châlons-en-Champagne
- Ouverture de 4 Maisons d'Assistants Maternels en 2024 Jonchery-sur-Vesle, Mourmelon-le-Petit, St Rémy-sur-Bussy et Festigny
- Premier label crèche AVIP à Vitry-le-François (en partenariat avec France Travail)
- La création de 3 Relais Petite Enfance : Bétheny, «EUROPE Ville de Reims» et Mourmelon-le-Grand

▪ Enfance Jeunesse :

- Organisation du concours Innov'jeune
- Création d'une bougeothèque itinérante sur le territoire de Ste Menehould et de 2 nouvelles ludothèques à Tinqueux et à Vitry-Le-François
- 1^{er} Pôle Ressources Handicap à l'échelle de la ville de Reims

▪ Parentalité :

- Création d'un réseau des parents et des pros à Châlons-en-Champagne et de 4 lieux d'accueils itinérants enfants-parents (LAEP)
- Ouverture de 6 lieux d'accueil enfant-parent
- Lancement des promeneurs du net (PDN) parentalité
- 4 journées d'information sur le répit parental (120 personnes) Reims, Épernay, Vitry-le-François, Châlons-en-Champagne
- Colloque départemental sur le répit parental à Châlons-en-Champagne

La Caf de la Marne, partenaire des collectivités et des Cafs des Hauts-de-France et de l'Île-de-France pour le service public de la petite enfance

La Caf de la Marne est résolument engagée dans le service public de la petite enfance, instauré par la loi du 18 décembre 2023. C'est l'axe principal du Schéma départemental des services aux familles.

Objectif : accompagner les collectivités pour développer une offre d'accueil de qualité pour les enfants de moins de 3 ans.

► Une réponse concrète aux besoins des familles

Trouver un mode d'accueil adapté reste un défi pour de nombreuses familles. Le service public de la petite enfance vise à garantir une solution pour chaque enfant, à un tarif abordable.

► Un accompagnement renforcé des collectivités locales

Les communes sont désormais reconnues comme autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, avec la mission de planifier et développer les solutions adaptées à leur population. La Caf de la Marne les accompagne dans ce rôle structurant à travers plusieurs leviers :

- L'information aux familles pour accompagner les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode d'accueil.
- La planification de l'offre en définissant les évolutions nécessaires de l'offre d'accueil selon les besoins identifiés (crèches, assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles, solutions innovantes, ...).
- Le financement des places pour maîtriser le reste à charge des collectivités et des familles.
- Le soutien à la qualité en contrôlant mieux et en accompagnant les structures dans un processus d'amélioration continue.

Acteur incontournable du secteur, la Caf de la Marne est le premier financeur des structures d'accueil du jeune enfant dans le département.

► La Caf de la Marne, pôle territorial au service du Service Public de la Petite Enfance et au soutien des Caf du réseau

Depuis 2024, la Caf de la Marne accueille un pôle territorial du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). À ce titre, elle accompagne 15 Caf réparties sur deux régions : les Hauts-de-France et l'Île-de-France.

Des missions clés pour renforcer le réseau

La Caf de la Marne agit comme ressource technique et stratégique, avec pour objectifs de :

- Renforcer les compétences des Caf via des expertises mutualisées ;
- Accompagner la réalisation des objectifs locaux (création de places d'accueil, contrôles des structures...) ;
- Animer le réseau des référents, chargés du repérage et de l'accompagnement des structures en difficulté ;
- Tester des actions innovantes en lien direct avec la Cnaf.

Une fonction d'interface, d'expertise et d'expérimentation

Le pôle territorial joue un rôle de courroie de transmission entre les réalités locales et les orientations nationales, en faisant remonter les besoins du terrain tout en accompagnant la mise en œuvre des politiques publiques de la petite enfance.



L'équipe du pôle SPPE
à la Caf de la Marne



Les conventions territoriales globales

- La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat entre la Caf et une collectivité locale. Projet social de territoire, la CTG a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services au profit des habitants du territoire.
- À partir d'un diagnostic des besoins réalisé conjointement entre la Caf et la collectivité, le plan d'action de la CTG couvre la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

► Les +

- Un diagnostic partagé de l'existant et des besoins du territoire.
- Un plan d'action à moyen terme, de quatre à cinq ans, selon les besoins.
- Une démarche partenariale personnalisée et adaptée au contexte local.

- Un partenariat technique et financier avec la Caf, avec des règles simplifiées.
- Une meilleure visibilité politique, et une approche transversale des besoins.
- Un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.
- Une démarche souple respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie l'échelle géographique de l'intercommunalité pour penser le projet de territoire.
- La possibilité d'associer d'autres partenaires, tels que les caisses de Mutualité Sociale Agricole, France Travail, les Agences Régionales de Santé, les Maisons de Service Au Public et France Services à la démarche.

Coordonnées et animées par les chargés de conseil et de développement de la Caf, cette nouvelle dynamique a impliqué la création d'une nouvelle fonction, celle de chargé de coopération territoriale au sein des communes. Ils travaillent en binôme avec le chargé de développement de leur territoire pour suivre la mise en œuvre du plan d'action défini dans la CTG.

Lancement du réseau des chargés de coopération

Les chargés de coopération de CTG étant issus d'expérience et de profils différents et, afin de soutenir cette nouvelle fonction, une formation-action en direction de ces professionnels est prévue en 2025.

► Les points forts

- Une envie d'agir partagée
- Un réseau bien accueilli par les participants
- Une pluralité de compétences

► Les perspectives

- Développer le réseau, des temps d'échange et de rencontre
- Créer une boîte à outils
- Renforcer la synergie et la complémentarité



Journée de lancement du réseau des chargés de coopération



Les instances partenariales

► Cohésion sociale

- Pacte des solidarités
- Comité de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles (CODEV)
- Instances territoriales de la politique de la ville
- Contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC)
- Les contrats locaux de santé sur l'ensemble du Département et leurs comités

► Services aux familles

- Comité plénier du schéma départemental des services aux familles : instance de gouvernance, de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.
- Commission petite enfance : instance départementale de validation des projets petite enfance, crèches, maisons d'assistant(e)s maternel(le)s.

► Logement

- Droit au logement opposable
- Pôle national de lutte contre l'habitat indigne
- Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- Comité plénier du Fond de Solidarité Logement
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

► Autres instances

- Dispositif d'accompagnement de l'économie sociale et solidaire (DLA) : Accompagnement des associations en difficulté structurelle et fonctionnelle.
- Commission de Lutte contre l'Intégrisme et la Radicalisation (CLIR)
- Commission de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (CORAH)
- Conseil Départemental des Personnes Accompagnées (CDPA)
- Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)

Signature du contrat de ville
Châlons-en-Champagne



Performance de gestion

Notre performance sociale et environnementale

► Économique

■ Insertion

- Insertion des jeunes : accueil de 9 alternants du BTS au master
- Participation au Duo Day
- Bonus pour les crèches accueillant des enfants en situation de handicap et des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion

■ Solidarité

- Collectes solidaires au profit d'associations
- En partenariat avec la MSA Marne Ardennes Meuse, distribution de paniers solidaires

■ Engagement

- Clauses sociales dans les marchés

► Environnementale

■ Réduction de nos consommations

- - 10,47% de consommation électricité et gaz
- Consommation 5,03 tonnes de papier recyclé

■ Promotion de la mobilité douce

- Mise à disposition de 2 vélos à assistance électrique et d'une trottinette électrique pour les trajets de courte distance
- Prime vélo
- Acquisition d'un second véhicule hybride

■ Tri et recyclage

- Généralisation du tri et du recyclage des déchets
- 86 kg de piles collectées en 2024
- Mise en place de la collecte des mégots avec «Tchao mégots» et recyclage sans solvant pour produire du garnissage de doudoune

■ Action santé

- Participation d'une équipe Caf composée de 24 participants à la course Reims Champagne Run
- Don du sang avec l'Établissement Français du Sang

► Sociale

■ Qualité de vie et des conditions de travail

- Baromètre Social Institutionnel : 75 % de taux de satisfaction globale au travail (+ 16 points en 3 ans)
- Renégociation de l'accord de télétravail

■ Intégration

- Parcours d'intégration pour les nouveaux embauchés
- Politique d'accompagnement des jeunes et l'accueil de stagiaires (développement de l'accueil des stagiaires de 3^e et seconde) et apprentis : 29 stagiaires et 9 alternants accueillis en 2024

■ Déploiement d'un cycle de conférences à destination des collaborateurs

- Association «Les Bons Restes» sur le gaspillage alimentaire
- Marie-Amélie LE FUR sur le «sport et dépassement de soi»
- Olivier CORBOBESSE «Politiques d'accès aux droits comparées en Europe et dans le monde»
- Charlotte Boulaire-le-Jan et Thomas Desmoulin «Lutte Contre la Fraude à Enjeux»



La performance globale

► Services aux allocataires

- Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux : 9,3 jours (cible : 14j max)
- Stock antériorité supérieure à 40 jours : 4,20 % (cible : 10 % max)
- Solde de pièces à traiter en jour : moyenne annuelle 2,71 jours (5j max)

► Maîtrise des risques, fraudes et recouvrement

- Indicateur de qualité de la liquidation (IQL 0) : 93,9 % (cible : 92,20 % min)
- Taux de recouvrement des indus non frauduleux : 89,3 % (cible 88,50 % min)
- Contrôle sur place : 116 % d'atteinte de l'objectif (soit 3 516 536 € pour une cible à 2 938 059 €)
- Validation des comptes locaux sans restriction

► Politique et gestion d'action sociale

- Maintien des places PSU existantes : 3 425 places (cible 3 420 min)
- Taux de liquidation des prévisionnel : 98,7 % (cible > 70 %)
- Qualité des prévisions budgétaires : 1,1 % (cible : < 3 %)
- Taux de recours en travail social : 61,01 % (cible > 40 %)

► Performance économique et sociale

- Taux de formation des agents : 80,24 % (cible > 70 %)
- Taux d'absentéisme pour maladie de courte durée : 0,93 % (cible < 1,18 %)

► La formation à la Caf de la Marne

- 80,2 % des salariés (CDD et CDI) ont eu accès à la formation en 2024.
- 6 gestionnaires conseil allocataires et 3 conseillers service à l'utilisateur intégrés dans un certificat de qualification professionnelle
- Mise en place d'un accompagnement renforcé des gestionnaires conseil allocataires à leur sortie de formation
- 4 843,75 heures de formation soit environ 25,36 heures en moyenne par agent formé.

94/100

Index égalité homme/femme

75 %

Taux de satisfaction globale
au travail

80 %

D'agents formés



La performance de gestion interne

Budget commun de gestion par masse

- Investissements locaux 176 203 €
- Autres dépenses de fonctionnement 1 432 755 €
- Frais de personnel 13 611 978 €
- Taux d'exécution budgétaire 98,9 %

245
agents dont
26
en situation de handicap



9 alternants
29 stagiaires

Ancienneté moyenne CDI

- À la Caf de la Marne : 14 ans
- À la Sécurité Sociale : 16 ans

Moyenne d'âge
43 ans

Effectif
55



Moyenne d'âge
40 ans

Effectif
190

Temps partiel choisi 27 agents
soit 11,73 % de l'effectif global en CDI

► Évoluer à la Caf 51

Embauches

- 45 CDD + 9 Alternants**
- 27 CDI**

Parcours internes

- 57 augmentations**
- 19 promotions**

La communication au service de la transversalité et des échanges

- Publication de 273 articles sur l'intranet Cafcom
- Fusion de nos pages LinkedIn - 1 900 abonnés
- Couverture photo et vidéo du séminaire national Service Public de la Petite Enfance
- Stand partagé avec la CPAM à la Foire de Chalons
- Diffusion de 205 campagnes mails aux partenaires et allocataires et diffusion de 56 campagnes SMS aux allocataires
- 7 participations à des forums (recrutement, rentrée étudiante, accès aux droits)



Le projet d'entreprise

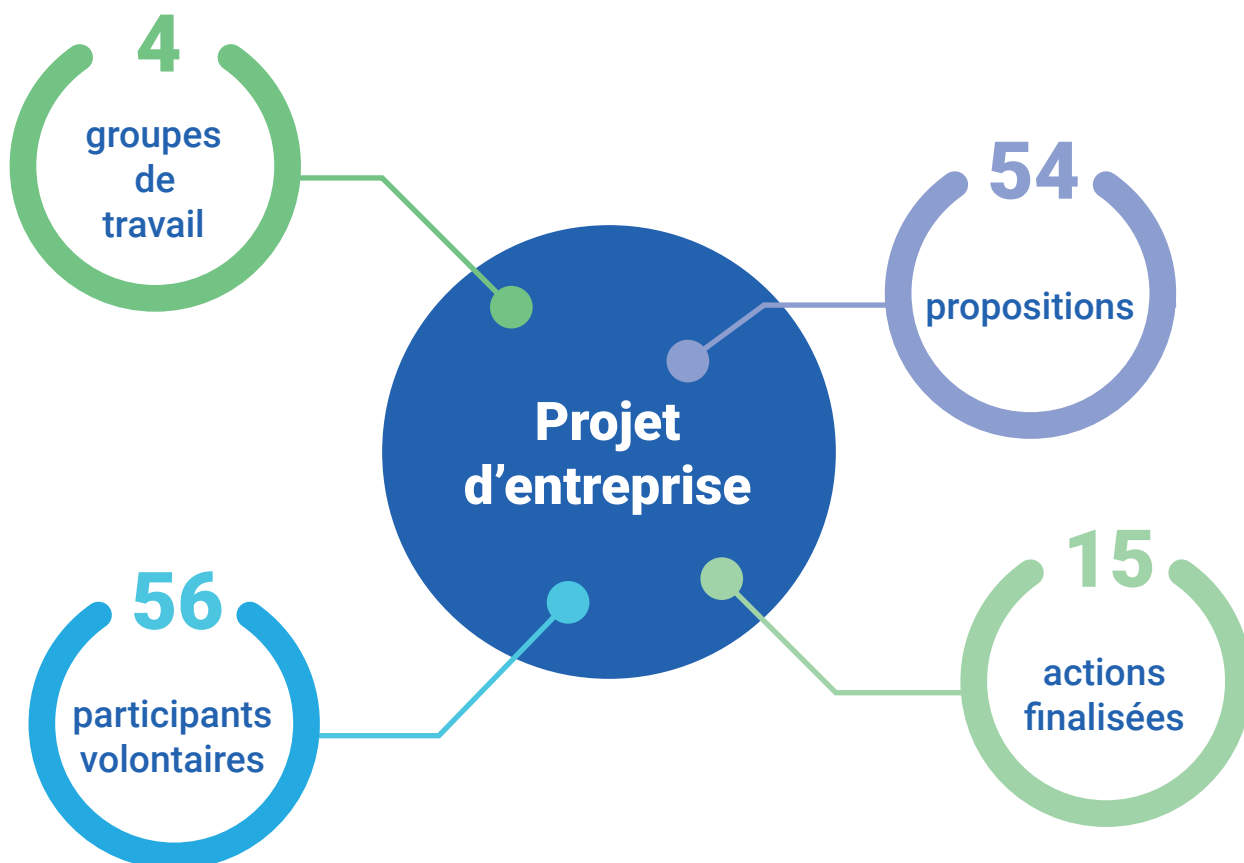
En 2024, le Projet d'Entreprise Participatif et Solidaire (PEP'S) a été lancé, avec 20 actions prévues, réparties en 3 thématiques :

- Un organisme performant : amélioration de la qualité de la liquidation, refonte du processus fraude, accueil de la mission SPPE, lutte contre l'infobésité ;
- Une organisation orientée vers ses allocataires et ses partenaires : extension et nouvelles offres de service à l'accueil, projet de service de travail social, renfort de l'écoute client, lutte contre le non-recours aux droits, déploiement de parcours ciblés et développement des partenariats ;
- Un employeur responsable : plan d'action RSO et développement durable, amélioration de la qualité de vie au travail et accompagnement personnalisé des salariés.



Parmi elles, 15 ont été réalisées avec succès, et 5 ont été reportées à 2025. Ce bilan témoigne de l'engagement et de la mobilisation collective, soulignant l'efficacité et l'innovation de l'organisme. L'année a permis d'améliorer la gestion des projets, la qualité de service et l'impact sociétal et environnemental. Les actions menées ont renforcé la dynamique de progrès et d'efficacité. Ce projet se veut ambitieux et évolutif pour répondre aux défis de demain.





Instances de pilotage

► L'équipe de direction

- Sylvie VALLÉE-LACOUTURE Directrice
- Christelle CHABOTIER Directrice en charge de l'action sociale et de la communication
- Rémi BOUVERON Directeur comptable et financier à partir du 1^{er} octobre
- Samir KADI Directeur adjoint en charge des prestations et des ressources



Rémi BOUVERON

Samir KADI

Sylvie VALLÉE-LACOUTURE

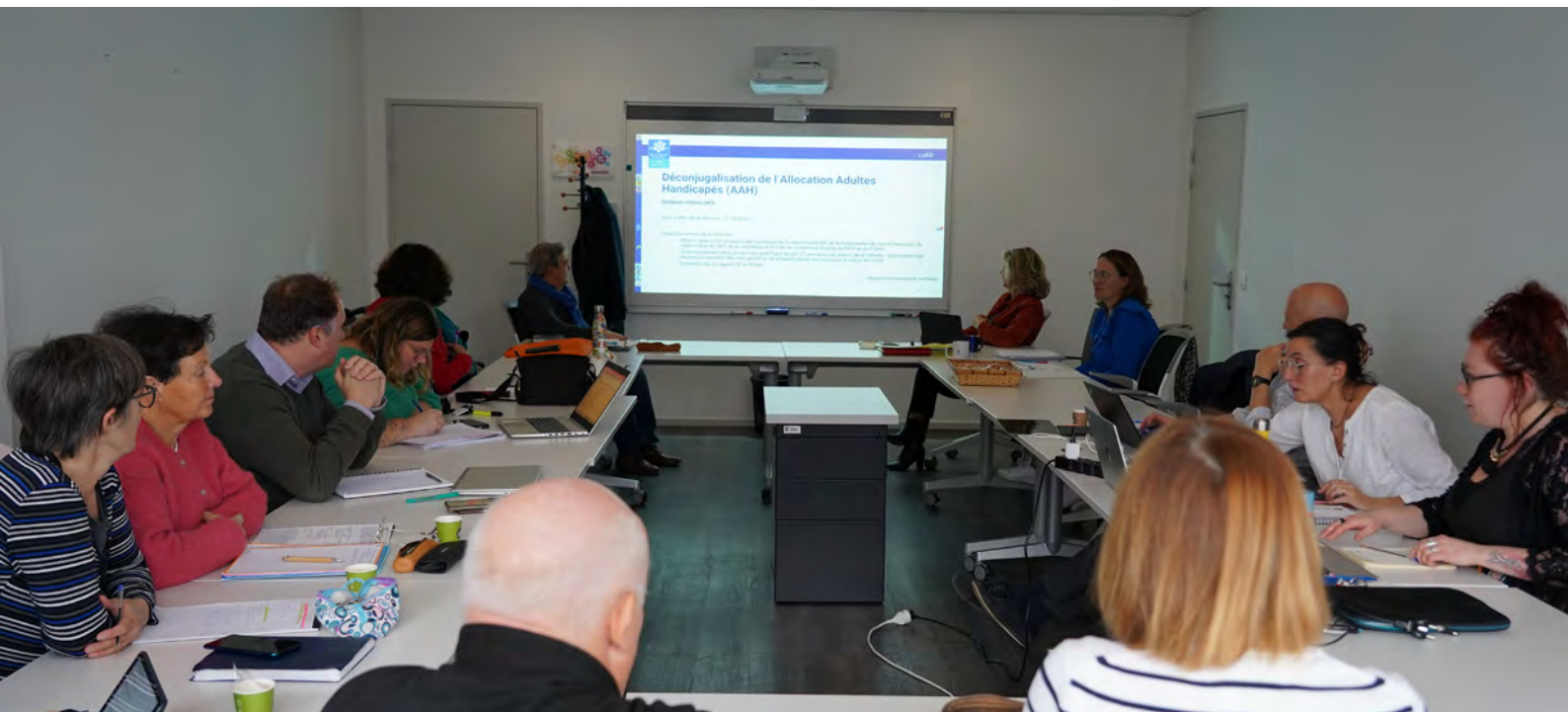
Christelle CHABOTIER



Merci à Frédéric TERRASSE, Directeur comptable et financier jusqu'au 23 janvier 2024 et à Hélène UZZANU, Directrice comptable et financière par intérim jusqu'au 30 septembre 2024.



Conseil d'administration de la Caf de la Marne



Matinée d'étude des administrateurs sur les politiques en faveur des personnes en situation de handicap.

Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est présidé par Joaquim FERREIRA.
Il est assisté par Catherine PIERRE, Badia ALLARD et Karima ACHOUR.



Joaquim FERREIRA
Président



Catherine PIERRE
1^{ère} vice-présidente



Badia ALLARD
2^e vice-présidente



Karima ACHOUR
3^e vice-présidente

Titulaires	Suppléants
Représentants des assurés sociaux	
CGT	
Séverine LAFFITE	Pascale CHOMONT
Philippe BENMANOU	Claude HUARD
CGT-FO	
Julien COSSARDEAUX	Sylvie SZEFEROWICZ
Sonia NOEL	Zoulikha ZEGHDANE
CFDT	
Badia ALLARD	Brigitte GRILLERS
Stephane KEPE	Non désigné
CFTC	
Joaquim FERREIRA	Isabelle CELLIER
CFE-CGC	
Laurent MENU	Jean-Luc GUILLET
MEDEF	
Vincent HALLIER	Corinne DAHERON
Denis MAYER	Hervé EUZEN
CPME	
Karima ACHOUR	Caroline SARTORETTI
Cindy BRUN	
Julien PAKOSZ	
U2P	
Thierry PREVOT	Joris SEGURA
Catherine PIERRE	Élodie HAUTEM
FNAE	
Rachel FAVIER	Non désigné
UNAF UDAF	
Blandine LAVALT	Carole GOMARD
Christine DOMMANGE	Jacques LANG
Gaétan ROBAULT-ROTHIER	François LEBEGUE
Catherine JACQUOT	Stella MARECHAL
Personnes qualifiées	
Frédéric SOURDET	
Marie-Christine BRESSION	
Patricia LE CORVIC	
Jean BOILEAU	
Représentants du personnel	
Collège cadres	
Sylvie JURION	Sophie Smith
Collège employés CFDT	
Eva MENNECHET	Catherine LASALLE
Collège employés CGT-FO	
Nathalie LHIRONDELLE	Démission - non remplacée

Titulaires	Suppléants
Les commissions	
Recours amiable et pénalités	
Sonia NOËL	Séverine LAFFITTE
Brigitte GRILLERS	Badia ALLARD
Catherine PIERRE	Thierry PREVOT
Denis MAYER	Julien PAKOSZ
Jean BOILEAU	Blandine LAVAUT
Marchés	
Vincent HALLIER	Denis MAYER
Thierry PREVOT	Christine DOMMANGE
Rachel FAVIER	Joaquim FERREIRA
Julien PAKOSZ	Laurent MENU
Action sociale	
Stéphane KEPE	Brigitte GRILLERS
Sonia NOËL	Isabelle CELLIER
Laurent MENU	Sylvie SZEFEROWICZ
Joaquim FERREIRA	Karima ACHOUR
Julien PAKOSZ	Corinne DAHERON
Catherine PIERRE	Thierry PREVOT
Cindy BRUN	Gaëtan ROBAULT-ROTHIER
Denis MAYER	Christine DOMMANGE
Stella MARECHAL	Jean BOILEAU
Blandine LAVAUT	Frédéric SOURDET
Marie-Christine BRESSION	
Patricia LE CORVIC	
Commission logement	
Badia ALLARD	Stéphane KEPE
Pascale CHOMONT	Laurent MENU
Sonia NOEL	Sylvie SZEFEROWICZ
Joaquim FERREIRA	Isabelle CELLIER
Hervé EUZEN	Rachel FAVIER
Catherine PIERRE	Karima ACHOUR
Julien PAKOSZ	Denis MAYER
Cindy BRUN	Thierry PREVOT
Marie-Christine BRESSION	Patricia LE CORVIC
Frédéric SOURDET	Jean BOILEAU
Catherine JACQUOT	Christine DOMMANGE
Gaëtan ROBAULT-ROTHIER	Jacques LANG

Les commissions réglementaires

Nature des Commissions	Volume d'activité	
	2023	2024
Commission des marchés		
Nombre de dossiers	0	0
Commission de recours amiable		
Nombre de dossiers		
Contestations	23	37
Nombre d'accords	1	0
Nombre de rejets	22	37
Demandes de remise de dettes	335	375
Remises totales	191 (57 %)	146 (39 %)
Remises partielles	93 (28 %)	127 (34 %)
Rejets	51 (15 %)	102 (27 %)
Commission des pénalités		
Réunie 6 fois en 2024, elle s'est prononcée sur 19 pénalités :		
- Montant total des pénalités proposé à la Commission : 37 206 € - Montant après avis de la Commission : 37 206 € - Montant après décision direction : 37 206 €		

Les commissions facultatives

Nature des Commissions	Volume d'activité	
	2023	2024
Commission logement		
Nombre de réunions	1	1
Commission d'action sociale		
Nombre de commissions	8	8
Demande d'agrément	48	19
Demande de subventions :	289	328
d'investissement	73	63
en fonctionnement	216	265

AAD	Aide à domicile	CPOG	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion
AAH	Allocation aux adultes handicapés	CQP	Certificat de qualification professionnelle
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement	CRA	Commission de recours amiable
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	CSE	Comité social et économique
AF	Allocations familiales	CSU	Conseiller de service à l'utilisateur
AFC	Aides financières collectives	CTG	Convention territoriale globale
AFI	Aides financières individuelles	DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
AJPP	Allocation journalière de présence parentale	DGFIP	Direction générale des finances publiques
ALF	Allocation de logement familiale	DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport
ALS	Allocation de logement sociale	DRIETS	Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement	DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
ALT	Allocation de logement temporaire	EAJE	Établissement d'accueil du jeune enfant
ANV	Admission en non valeur	ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
APL	Aide personnalisée au logement	EVS	Espace de la vie sociale
ARIPA	Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires	FJT	Foyer de jeunes travailleurs
ARS	Agence régionale de santé	FME	Fonds de modernisation des Établissements d'accueil du jeune enfant
ARS	Allocation de rentrée scolaire	FPT	Fonds publics et territoires
ASF	Allocation de soutien familial	FSL	Fonds de solidarité logement
ASFC	Allocation de soutien familial complémentaire	LAEP	Lieux d'accueil enfants/parents
ASFNR	Allocation de soutien familial non récupérable	MDA	Maison départementale de l'autonomie
ASFR	Allocation de soutien familial récupérable	MDPH	Maison départementale des personnes en situation de handicap
AVE	Aide aux vacances enfant	MSA	Mutualité sociale agricole
AVF	Aide aux vacances en famille	MAM	Maison d'assistantes maternelles
AVS	Aide aux vacances sociales	MSAP	Maison de services au public
AVVC	Aide aux victimes de violences conjugales	PAH	Prêt à l'amélioration de l'habitat
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
BT	Bonus territoire	PDN	Promeneurs du Net
CA	Complément d'activité	PIAJE	Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant
CAS	Commission d'action sociale	PMI	Protection maternelle infantile
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives	PPA	Prime d'activité
CCAS	Centre communal d'action sociale	PREPARE	Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale	PSO	Prestation de service ordinaire
CF	Complément familial	PSU	Prestation de service unique
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	QPV	Quartiers de la politique de la ville
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité	REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
CLCA	Complément libre choix d'activité	RNB	Référentiel national des bénéficiaires
CMG	Complément mode de garde	RPE	Relais petite enfance
COG	Convention d'objectifs et de gestion	RSA	Revenu de solidarité active
COLCA	Complément optionnel de libre choix d'activité	SDSF	Schéma départemental des services aux familles

*« En 2025, la sécurité sociale
célèbre ses 80 ans »*



**Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans.**

Caisse d'Allocations Familiales de la Marne
202, rue des Capucins
51087 Reims Cedex